



## LE FOYER OCCUPATIONNEL

Le Foyer Occupationnel se situe au sein du complexe de l'Association THIERRY ALBOUY. Il accueille 10 personnes adultes, hommes et femmes. La nature de leur handicap, que ce soit sur le champ des troubles psychiques ou de la déficience, ne leur permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle ni de s'intégrer en logement autonome dans la cité. Ces personnes disposent d'un minimum d'autonomie leur permettant d'accomplir les actes simples de la vie courante et de se livrer à des occupations quotidiennes (activités ludiques, éducatives ainsi qu'une

capacité à participer à une animation sociale) mais aussi de vivre en collectivité en respectant les règles.

Les personnes accueillies ont entre 18 ans et 60 ans et bénéficient d'une notification Foyer de vie/ Foyer Occupationnel délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le Foyer Occupationnel est ouvert toute l'année et propose des activités dites occupationnelles, et un accueil personnalisé au sein d'espaces individuels et collectifs.

## NOS MISSIONS



Le Foyer Occupationnel est un lieu de vie adapté favorisant le développement personnel de chaque résident, le maintien de son insertion sociale, une vie personnelle, affective choisie et une participation citoyenne effective à la vie de la cité.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire du Foyer Occupationnel mobilise les acquis des résidents à travers des activités occupationnelles quotidiennes socialisantes, psychomotrices et cognitives en fonction de leur projets, de leur type de handicap et adaptées à leurs capacités.

L'équipe place ainsi chaque bénéficiaire comme acteur de son projet de vie, en développant notamment sa responsabilité, son autonomie et sa participation.

La mission globale de l'établissement vise à mettre en place les moyens appropriés au développement des potentialités de chacun.

Les missions principales du Foyer Occupationnel sont de trois ordres :

- Organiser l'accompagnement à la vie quotidienne.
- Aider à maintenir les acquis au travers d'activités occupationnelles.
- Favoriser l'insertion sociale.





## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- L'accompagnement quotidien est une des missions éducatives premières du Foyer Occupationnel et reste donc prépondérante.
- L'équipe pluridisciplinaire apporte une aide dans la gestion du quotidien ainsi qu'un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion sociale. Il s'agit ainsi de permettre aux résidents de se réaliser au mieux de leurs potentialités et de leurs envies en lien avec leur projet. Les interventions de l'équipe pluridisciplinaire s'effectuent dans un souci de bienveillance, dans une recherche permanente de solutions adaptées aux capacités de chacun.
- Les outils support de cet accompagnement sont les activités occupationnelles mais également les entretiens et accompagnements individuels.
- A son entrée et tout au long de sa prise en charge, la personne accueillie est suivie par un référent éducatif. Ce dernier l'accompagne dans l'élaboration de son projet personnalisé en tenant compte de ses attentes et besoins personnels, en lien avec ses capacités et ses difficultés. L'importance est donnée à l'individualisation de la prise en charge.
- Cet accompagnement est également mis en cohérence avec les exigences du collectif et le respect de la vie en collectivité.

## LE CADRE LEGISLATIF

- Les Foyers Occupationnels ont été institués par l'article 168 du code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale.
- Leur action s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la loi n°2000.2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005.102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées.
- Elle fait référence plus spécifiquement au code de l'action sociale et des familles (CASF) (7e point de I de l'article L.312-1).
- Dans l'article 312-1 du CASF, ils assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat.





## NOS MODES D'INTERVENTIONS

L'accompagnement éducatif est assuré par une équipe pluridisciplinaire à l'écoute des résidents.

Elle travaille en complémentarité avec les différents professionnels du pôle médico social (secrétaire médico sociale et psychologue) intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mais également en lien avec des partenaires extérieurs tels que les familles, organismes de protection juridique, ...

### Composition de l'équipe pluridisciplinaire

- Moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques et éducateurs spécialisés
- Surveillants de nuit
- Maîtresse de maison
- Lingère
- Agent de service intérieur
- Service de maintenance HSE
- Psychologue
- Chef de service

## VEILLE REGLEMENTAIRE & JURIDIQUE

Une organisation interne permet de mettre en œuvre une veille réglementaire et juridique concernant les évolutions du secteur médico-social et des textes de lois inhérents.

Cette activité concerne également la mise à jour des outils réglementaires, des procédures du service, et la mise en place de nouveaux outils comme par exemple le livret d'accueil du stagiaire, le développement d'un livret d'accueil spécifique à chaque pôle d'activités, la création d'enquête de satisfaction...



## DYNAMIQUES DE PARTENARIAT

L'équipe du Foyer Occupationnel s'inscrit dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur afin de :

- Construire un projet global d'accompagnement de la personne axé sur la réflexion et la recherche avant tout du bien-être de l'utilisateur et ainsi d'améliorer les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Favoriser l'acceptation du regard de l'autre et l'inclusion, notamment à travers les activités de socialisation.
- D'inscrire les professionnels dans une démarche de réflexion autour des bonnes pratiques.
- Permettre à l'association d'avoir une plus grande ouverture sur l'extérieur.



## REFERENCES AUX BONNES PRATIQUES

---

Les professionnels du Pôle Hébergement sont impliqués dans la démarche continue de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement engagée par l'Association. Ils appuient leurs interventions notamment sur les recommandations des bonnes pratiques. Les principales sont :

■ **Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles (2012).**

■ **L'adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT (2013)** : elle traite particulièrement des adaptations de l'accompagnement des travailleurs handicapés d'ESAT en fonction des évolutions constatées pour ce public en termes d'âge, de handicap, de parcours mais aussi leurs orientations.

■ **La bientraitance (2008)** : elle trouve sa définition dans le respect de la personne, de sa dignité, de son histoire, et de singularité. Il s'agit d'une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour la personne accueillie, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

■ **L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)** : elle vise à mettre en évidence les conditions permettant d'améliorer le parcours de soin des personnes en situation de handicap.

■ **Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)** : elle donne des repères quant à la prise en compte des attentes et des projets de la personne dans l'élaboration et la mise en œuvre de son accompagnement.

■ **L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008).**

■ **Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (2009)** : la finalité de cette recommandation est de promouvoir la culture de la bientraitance, approfondir le respect de la singularité des personnes accueillies au regard de la vie collective.

■ **Spécificité de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016).**

■ **Les comportements problèmes, prévention et réponses (2016).**

